

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE**  
Haute-Saône

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 12
- présents : 9
- votants : 12
- absents : 3
- exclus : 0

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la commune de Boult**

**Procès-verbal**

Séance du 15 janvier 2026

Date de convocation :  
08 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 20 heures

Date d'affichage :  
19 janvier 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la Présidence de M. Dominique GUIGUEN

Etaient présents : Ms Dominique GUIGUEN, Guy ROUX, Patrick GALLEF, Éric TOURNIER, Christian MALAVAUX, Bertrand, FOLIN, Patrick SAUGET, Bernard BOILLOT et Mmes Laurence VAN HECKE, Charlène TOUSSAINT-JULLIEN.

Absents : Émilie MARCOLINI (donne procuration à Bernard BOILLOT), Solène DENISOT (donne procuration à Charlène TOUSSAINT-JULLIEN), Laurence VAN HECKE (donne procuration à Dominique GUIGUEN)

Bertrand FOLIN a été nommé secrétaire

**Ordre du jour** :

- *Approbation du compte-rendu du 20/11/2025,*
- *Modification du règlement intérieur des Lavières,*
- *Vote d'ouverture du quart des crédits des dépenses d'investissement,*
- *Affectation du résultat au budget du Syndicat Saint-Maurice, reporté*
- *Demande de subvention pour les travaux de transformation de l'ancienne école,*
- *Mise à disposition d'un agent dans le cadre d'une valorisation des Certificats d'Economie d'Énergies (CEE) et Signature d'une convention.*
- *Installation de panneaux photovoltaïques sur toit atelier*
- *Informations diverses*

**Liste des délibérations** :

- ***2026-001 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20/11/2025,***
- ***2026-002 : Modification du règlement intérieur des Lavières,***
- ***2026-003 : Vote d'ouverture du quart des crédits des dépenses d'investissement,***
- ***2026-004 : Transformation de l'ancienne école – demande de subvention DETR / DSIL***
- ***2026-005 : Mise à disposition d'un agent dans le cadre d'une valorisation des Certificats d'Economie d'Énergies (CEE) et Signature d'une convention.***
- ***2026-006 : Autorisation d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier.***

**N° 2026-001**

**Objet : Approbation du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2025**

*Le Conseil municipal, après lecture, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025.*

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 2026-002**

**Objet : Modification du règlement intérieur des Lavières**

*Monsieur le maire propose, afin de répondre aux difficultés de gestion de la salle des fêtes, de modifier comme présenté le règlement intérieur des Lavières.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le règlement dans les conditions exposées ci-dessus, comme ci-joint.*

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 2026-003**

**Objet : Autorisation d'ouverture du ¼ des dépenses d'investissement**

*Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

**Au budget Principal :**

*Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget principal 2025 (chapitre 20 et 21) est de 1 018 583, 85 €.*

*Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 254 645,96 € soit 25% de 1 018 583,85 €.*

**Au budget annexe Chaufferie:**

*Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget annexe chaufferie 2025 (chapitre 21) est de 35 000 €.*

*Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 8 750 € soit 25% de 35 000 €.*

*Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes:*

| Article                  | Intitulé                   | Crédits votés en 2025  | Crédits ouverts par le conseil-municipal en vertu de l'article L1612-1 du CGCT |
|--------------------------|----------------------------|------------------------|--|
| <b>Budget principal</b>  |                            |                        |  |
| <b>total</b>             |                            | <b>1 018 583, 85 €</b> | <b>254 645,96 €</b>  |
| 2117                     | Bois et forets             | 42 000,00 €            | 10 500,00 €  |
| 2131                     | Bâtiments publics          | 683 394,06 €           | 170 848,51 €   |
| 2138                     | Autres constructions       | 227 858,59 €           | 56 964,65 €  |
| 2151                     | Réseaux de voirie          | 58 107,20 €            | 14 526,80 €  |
| 21531                    | Réseaux d'adduction d'eaux | 624,00 €               | 156,00 €   |
| 2158                     | Autres installations       | 6 600,00 €             | 1650,00 €  |
| <b>Budget chaufferie</b> |                            |                        |  |
| 2135                     | Installations générales    | 35 000,00 €            | <b>8 750,00 €</b>  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2026-004

**Objet : Transformation de l'ancienne école – demande de subvention DETR / DSIL**

Le Maire présente le projet de transformation de l'ancienne école en Espace de Vie Social. En fait, suite aux résultats d'un questionnaire et à la volonté de bénévoles, la commune a décidé de rénover le bâtiment en espace de Vie Sociale avec plusieurs salles d'activités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 412 839.08 € et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026 à hauteur de 123 852 € soit 30 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

|  |              |                  |
|--|--------------|------------------|
| <b>DETR</b>                              | <b>30%</b>   | <b>123 852 €</b> |
| <b>CAF travaux &amp; équipement</b>      | <b>40%</b>   | <b>165 136 €</b> |
| <b>Effilogis travaux</b>                 | <b>20%</b>   | <b>20 632 €</b>  |
| <b>Effilogis étude</b>                   | <b>30%</b>   | <b>416 €</b>     |
| <b>CD70 informatique</b>                 | <b>50%</b>   | <b>612 €</b>     |
| <b>CD70 logiciel</b>                     | <b>60%</b>   | <b>720 €</b>     |
| <b>Leader</b>                            | <b>5%</b>    | <b>20 642 €</b>  |
| <b>Total</b>                             | <b>80.4%</b> | <b>332 008 €</b> |
| <b>FCTVA</b>                             | <b>16%</b>   | <b>87 001 €</b>  |
| <b>Sous reste à charge</b>               |              | <b>111 357 €</b> |
| <b>Sied /Certificat économie Energie</b> | <b>5%</b>    | <b>7 500 €</b>   |
| <b>Autofinancement</b>                   |              | <b>103 857 €</b> |

- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2026-005

**Objet : Mise à disposition d'un agent dans le cadre d'une valorisation des Certificats d'Economie d'Énergies (CEE) et signature d'une convention**

Monsieur le Maire souhaite mener une réflexion concernant la valorisation et vente des CEE dans le cadre d'une rénovation de son patrimoine communal.

Monsieur le Maire informe le conseil que le SIED 70 propose à l'ensemble des collectivités du territoire la mise à disposition d'un service spécialisé dans le domaine énergétique.

Cet accompagnement permettra, entre autres, de valoriser, vendre et rétrocéder les CEE pour le compte de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que la prestation comprend une analyse des devis/factures de travaux énergétiques, d'un contrôle si nécessaire des travaux valorisables, de valoriser les CEE sur la plateforme EMMY, de vendre les CEE au plus offrant et rétrocéder le montant de la valorisation à la collectivité.

Monsieur le Maire que le coût de la mise à disposition n'excédera pas 25% du montant rétrocédé à la collectivité.

La contribution sera réclamée à la collectivité au terme de la rétrocession des CEE.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'adhésion de la collectivité à la convention de valorisation des CEE du SIED 70,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la « convention de mutualisation des CEE issus d'opération réalisées sur le patrimoine des collectivités » du SIED 70,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 2026-006**

**Objet : Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier**

*Monsieur le Maire indique que le SIED 70 peut ainsi intervenir, à la demande des communes ou des EPCI, en tant que maître d'ouvrage, de par ses statuts et notamment de son article 5.3.4, afin de réaliser des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable sur leurs bâtiments. Le SIED 70 propose une répartition à parts égales des bénéfices nets entre la commune et le syndicat. Le montant des bénéfices est considéré après déduction des frais financiers, d'entretien et de maintenance liés à l'exploitation de l'installation.*

*Monsieur le Maire rappelle que le SIED 70 devient ainsi le maître d'ouvrage de l'installation et une répartition à parts égales des bénéfices nets sera effectuée entre la commune et le syndicat. Le montant des bénéfices est considéré après déduction des frais financiers, d'entretien et de maintenance liés à l'exploitation de l'installation.*

*Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif et informe que l'installation prévue par le SIED 70 aura une puissance de 31,5 kWc pour une production électrique annuelle de 30 483 kWh. Le montant d'investissement de cet équipement de production d'électricité renouvelable est de 26 320 euros HT avec un temps de retour brut de 9 ans.*

*Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de toiture transmise par le SIED 70 formalisant le partenariat entre la commune et le SIED 70.*

*Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :*

- ACCEPTE l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'Atelier Communal ;
- VALIDE la convention de mise à disposition de toiture jointe à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Informations diverses :**

Déposé, certifié et rendu exécutoire le 16/01/2026

Le secrétaire,

Le maire,

Bertrand FOLIN

Dominique GUIGUEN